

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2018

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine – JEHL Pascal – KREDER Régis - SCHMITT Clarisse – BALLAND Sandra – DUTTER Vincent – EHRHART Elisabeth – GUTH Thierry - HEINRICH Chantale – HEINRICH Claude - HENNINGER Sabrina – HUCK Audrey - STEYDLI Jean-Marc - UHL Christophe - WEBER Sylvain –

Absents excusés :

AUBERT Virginie donne procuration à KUHN Bruno
MATTHIEU Arnaud donne procuration à KREDER Régis
KEMPF Jacques donne procuration à HUCK Audrey
STOECKEL Joël donne procuration à WEBER Sylvain
FAIVET Anne, HIPP Isabelle,

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 05 novembre 2018 à 19 Heures 30, en séance ordinaire.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie et la convocation adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur

Le Maire souhaite la bienvenue aux enfants faisant partie du CME ainsi qu'aux parents ayant accompagnés les enfants à cette séance particulière. Salutations également à tous les élus et personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018
4. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
 - 4.1. Droit de préemption urbain
5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
 - 5.1. Gestion des listes électorales – mise en place d'une commission de contrôle
6. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME
 - 6.1. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
 - 6.2. Fonds de concours pour les travaux de construction d'une salle multisports
 - 6.3. ZAE Intercommunale KUHFUERST à HILSENHEIM – modalité de transfert patrimoniale et financier
7. DIVERS ET COMMUNIQUE

- :: :: :: :: :: :: :: :: :: ::

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire

DESIGNE Mr FAHRNER Maurice comme secrétaire de séance

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2018

2. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Maire souhaite la bienvenue au nouveau conseil municipal des enfants qui a été renouvelé partiellement début octobre 2018 suite aux élections organisées par les classes élémentaires. Il déclare installer le conseil municipal des enfants.

Mme SCHMITT Clarisse prend la parole pour présenter l'ensemble du conseil municipal au CME.

Les 12 jeunes conseillers se présentent à leur tour.

MATHIEU APOLLINE, SCHAHN TABATHA, SCHAFFHAUSER EVAN, TISSERAND MARIUS (élèves du CM1)
HENNINGER ROSE, VANDEZANDE MARGAUX, TRINGLER NAEL, UNTZ MAEL (élèves du CM2)
ALIHAMIDI LINE, PERREAU TIPHAIN, GOIDET LUCAS, STOCK JULES (élèves de 6ème)

Le conseil municipal des enfants a procédé à son tour à l'élection d'un maire et de deux adjoints le 13 octobre.

Ont été nommés au poste de :

- Maire : PERREAU Thiphaine
- Adjoints : GOIDET Lucas et HENNINGER Rose

Le Maire remet à chaque conseiller municipal des enfants une médaille et leur souhaite bonne réussite et bon courage dans leur nouvelle mission.

Il remercie également l'adjointe Clarisse SCHMITT pour son implication dans ce domaine.

Une photo de groupe clôt la petite cérémonie d'officialisation du CME.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 24 Septembre 2018, préalablement transmis aux conseillers est soumis à approbation du conseil municipal.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

4.1. Droit de préemption urbain :

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.1. Gestion des listes électorales – mise en place d'une commission de contrôle

Le conseil municipal dans sa séance du 24/09 avait désigné les membres participant aux travaux de contrôle de la liste électorale.

Cette commission était composée de cinq conseillers dont :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2018

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer à ces travaux soit : KUHN Bruno – FRITSCH Christine – KREDER Régis et
- deux conseillers appartenant à la deuxième liste, en l'occurrence HUCK Audrey – STOECKEL Joël

Par courrier du 23/10/2018, Mr le Préfet apporte des précisions complémentaires, notamment :
« Ne peuvent siéger au sein de la commission, le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ».

Il convient donc d'annuler cette décision et de désigner les nouveaux conseillers, soit la composition de la commission de contrôle ainsi composée.

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer à ces travaux (en l'occurrence HENNINGER Sabrina, AUBERT Virginie, STEYDLI Jean-Marc)
- deux conseillers appartenant à la deuxième liste, (en l'occurrence HUCK Audrey – STOECKEL Joël)

Après avoir sollicité l'accord des intéressés pour siéger à la commission de contrôle,

Le Conseil Municipal

VALIDE la composition de la commission de contrôle comme suit :

- HENNINGER Sabrina, AUBERT Virginie, STEYDLI Jean-Marc
- HUCK Audrey – STOECKEL Joël

Cette liste sera proposée à Mr le Préfet

ADOpte A L'UNANIMITE

6. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES

6.1. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune est un outil d'aide à la gestion de crise. Il décrit les moyens mis en place pour recevoir les alertes et les mesures d'organisation pouvant être mis en œuvre pour informer et alerter la population.

Ce document recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population. Les procédures qui en découlent, doivent être connues des élus et des agents. Ainsi, différents points ont été présentés au conseil municipal

Après avoir pris connaissance de ce document, des questionnements soulevés et des différents compléments à rajouter au projet de PCS, Monsieur le Maire propose de valider le Plan Communal de Sauvegarde.

Après délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde

AUTORISE Mr le Maire à signer le PCS et à transmettre les éléments du PCS aux différents services concernés

AUTORISE Mr le Maire à signer tout document s'y rattachant

Ce document sera consultable en mairie et réactualisé régulièrement.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2018

ADOpte A L'UNANIMITE

6.2. Fonds de concours pour les travaux de construction d'une salle multisports

Le Maire souligne que, lors du vote du projet de budget primitif 2016, le Conseil de Communauté a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours aux Communes réalisant des projets d'investissements sur la période 2016-2020 d'un montant de 30 000 €.

Dans ce cadre, la Commune de Hilsenheim souhaite réaliser des travaux de construction d'une salle multisports.

Le coût de l'opération est estimé à 3 372 317 € HT. La part des subventions attendue est de 738 400 €. La charge résiduelle communale est d'environ 2 633 917 € HT.

Le montant du fonds de concours sollicité n'excédant pas la part de financement assurée, hors subvention par la commune, ce projet peut bénéficier du versement du fonds de concours de 30 000 € instauré par le Conseil de Communauté en sa séance du 6 avril 2016.

Le Maire indique que la Commune doit, pour que le versement du fonds soit effectif, délibérer dans le même sens, la Communauté de Communes ayant déjà approuvé l'octroi de ce fonds le 26 septembre dernier.

En complément, Mr le Maire informe le conseil de l'accord du permis de construire en date du 18/10/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 30 000 € par la Communauté de Communes à la Commune de Hilsenheim pour les travaux de construction d'une salle multisports ;
- APPROUVE** le projet de convention avec la Communauté de Communes joint à la présente délibération ;
- AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

6.3. ZAE Intercommunale KUHfUERST à HILSENHEIM – modalité de transfert patrimoniale et financier

Par délibération n°2016-88 du 21 novembre 2016, le Conseil de Communauté a défini les caractéristiques d'une zone d'activités économiques, afin de pourvoir au transfert prévu par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe.

Il en est résulté que seule la zone située à Hilsenheim au lieudit « Kuhfuerst » répondait aux caractéristiques arrêtées par le Conseil de Communauté et était, de ce fait, de compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2017.

Dans second temps, par délibération n°2017-088 du 20 novembre 2017 le Conseil de Communauté a défini les modalités du transfert patrimonial et financier de cette zone dans la comptabilité de la Communauté de Communes. A cette fin il avait été décidé les éléments suivants :

- Cession des terrains restant à vendre par la Commune à l'€ symbolique ;
- Prise en charge par la Communauté de Communes de l'emprunt restant dû au 1^{er} janvier 2017 et des charges afférentes ;
- Réalisation de la voirie définitive par l'intercommunalité ;
- Prise en charge des frais d'entretien de la zone par la CCRM ;
- Restitution d'une partie de la vente MODULWOOD, réalisée en 2017, par la Commune, à la Communauté de Communes pour un montant de 62 405 € ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2018

- Maintien du régime fiscal en vigueur au niveau de la zone pour permettre à la Commune de bénéficier de la fiscalité économique ;
- Transfert en nature et pleine propriété à titre gracieux de la voirie et des espaces verts internes à la zone à la Communauté de Communes ;
- Prise en charge des frais d'acte relatifs au transfert patrimonial par la Communauté de Communes.

Il s'avère, au regard de l'ensemble des conditions de transfert exposées ci-dessus, notamment de celle de reprise de l'emprunt d'un montant de 297.505,84 €, en contre-partie des terrains non encore cédés, que la mention de reprise à l'euro symbolique desdits terrains, n'aurait pas permis une traduction comptable proche de la volonté des parties. Il convient par conséquent, afin de permettre la meilleure traduction comptable de cette volonté, de la supprimer et la remplacer par celle qui suit :

« Cession des terrains restant à vendre par la Commune, à la valeur de l'emprunt au 31 décembre 2016, soit 297 505.84 €. »

Il est important de souligner que cette précision ne remet pas en cause l'équilibre financier qui avait été arrêté.

Le Conseil Municipal,

- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 ;
- Vu** la délibération de la CCRM n°2016-88 du 21 novembre 2016 définissant les caractéristiques d'une zone d'activités économiques ;
- Vu** la délibération de la CCRM n°2017-88 du 20 novembre 2017 définissant les modalités de transfert patrimonial et financier de la ZAE intercommunale « Kuhfuerst » à Hilsenheim ;
- Vu** la délibération du conseil municipal du 07 décembre 2017 définissant les modalités de transfert patrimonial et financier de la ZAE intercommunale « Kuhfuerst » à Hilsenheim

Considérant que suite à un problème de traduction comptable il est nécessaire de modifier les termes « à l'€ symbolique » dans la phrase « Cession des terrains restant à vendre par la Commune à l'€ symbolique »;

- ◆ **MODIFIE** les éléments de la délibération du 07 décembre 2018 précisant « Cession des terrains restant à vendre par la Commune à l'€ symbolique » sont modifiés comme suit :

«Cession des terrains restant à vendre par la Commune, à la valeur de l'emprunt au 31 décembre 2016, soit 297 505.84 € et dont les stocks ont une valeur comptable de 272 428,46 € »

- ◆ **PRECISE** que les autres dispositions de la délibération ne sont pas modifiées ;
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et prendre tous les actes relatifs à ce transfert de compétence ;
- ◆ **CHARGE** le Trésorier d'effectuer toutes écritures comptables nécessaires à ce transfert de compétence.
- ◆ **AUTORISE** les virements de crédits suivants sur le budget de la ZA de Hilsenheim

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Investissement :</u>		
1641 (16) – Remboursement emprunt	297 505,84 €	
3355 (040) – Stock de travaux		272 428,46 €

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2018

Fonctionnement :

60311 (042) - Variation des stocks	272 428,46 €	
678 (67) – Charges exceptionnelles	62 405,00 €	
6045 (011) – Etudes et prest.services	- 37 327,62 €	
7015 (70) – Vente de terrain		297 505,84 €

Investissement

001 – Reprise du solde d'exécution d'investissement

Recettes

25 077,38 €

ADOpte PAR 15 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE (DUTTER-STEYDLI-WEBER) – 3
ABSTENTIONS

7. DIVERS ET COMMUNIQUES

- Travaux rue de Bindernheim relatif au déploiement de la fibre optique. Premiers foyers pouvant être desservis début 2019 et l'ensemble de la commune début 2020. Une réunion publique d'information sera organisée par Rosace.
- Mr STEICHER Justin souhaite vendre les 2 parcelles situées près du cimetière. Lors d'une prochaine séance du conseil, un extrait de plan sera visionné afin de pouvoir en débattre en toute connaissance de cause.
- La gendarmerie a été sollicitée par mail quant à des actes d'incivilités et stationnements interdits de camions et voitures dans le village. Les contrevenants seront verbalisés sans préavis. Il est proposé de communiquer sur ces incivilités dans le bulletin communal
- 10/11 : réunion CME à 10 h + Cérémonie du 11 Novembre
- 19/11 : commission scolaire à 18h30
- 23/11 : montage du chapiteau (500 m²) pour le marché de Noël – Un appel à bénévolat est lancé auprès des conseillers municipaux
- 04/12 : invitation pour la réception de départ en retraite de Mr HIRLMANN
- 09/12 : invitation pour le Repas des aînés
- 03/12 & 21/01 : conseil municipal
- 14/01 : commission des travaux/finances
- Survol du village par des drones : réglementation à rappeler (site internet et bulletin communal)
- Le nid de cigogne se trouvant sur la sirène près de l'ancien dépôt d'incendie va être enlevé par le service technique car il risque de poser des problèmes au fonctionnement de la sirène.
- Présentation de photos des travaux réalisés à la MDA, Club-house de Tennis et de Foot, démolition de l'ancien abri des chasseurs en forêt.

Fait à Hilsenheim le 07/11/2018

Le Maire

Bruno KUHN

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE LA SEANCE EST CLOSE A 21H20